

Séance extraordinaire du 10 novembre 2014

Province de Québec
Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce dixième jour de novembre deux mille quatorze (10-11-2014) à 19 h au 1230 rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Renonciation à l'avis de convocation

Les membres du conseil sur le territoire de la municipalité étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation prévu à l'article 156 du Code municipal.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19 h) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Renonciation à l'avis de convocation

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Refinancement des règlements 332-2002, 339-2003, 341-2003 et 342-2003 – Résolution d'adjudication
3. Refinancement des règlements 332-2002, 339-2003, 341-2003 et 342-2003
4. Octroi de contrat – Location de conteneurs et collecte de déchets - Les Serres St-Laurent
5. Autorisation de signataires - Droits de passage – Prolongement du sentier pédestre hivernal

Période de questions

6. Clôture de la séance

2014-11-484

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance extraordinaire du 10 novembre 2014

2. Refinancement des règlements 332-2002, 339-2003, 341-2003 et 342-2003 – Résolution d'adjudication

2014-11-485

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillée, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu unanimement :

QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Étienne-des-Grès accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt par billet en date du 19 novembre 2014, au montant de 400 800 \$, effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 332-2002, 339-2003, 341-2003 et 342-2003. Ce billet est émis au prix de 100 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

35 000 \$	2,89 %	19 novembre 2015
36 000 \$	2,89 %	19 novembre 2016
37 100 \$	2,89 %	19 novembre 2017
38 200 \$	2,89 %	19 novembre 2018
254 500 \$	2,89 %	19 novembre 2019

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Refinancement des règlements 332-2002, 339-2003, 341-2003 et 342-2003

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la Paroisse de Saint-Étienne-des-Grès souhaite emprunter par billet un montant total de 400 800 \$;

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
332-2002 (Pavage rue Principale)	72 000 \$
339-2003 (Infrastructures Anselme-Bourassa)	50 400 \$
341-2003 (Part municipale-Bibliothèque municipale)	104 500 \$
342-2003 (Garage municipal)	173 900 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

2014-11-486

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant 400 800 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 332-2002, 339-2003, 341-2003 et 342-2003 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 19 novembre 2014;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

Séance extraordinaire du 10 novembre 2014

2015	35 000 \$
2016	36 000 \$
2017	37 100 \$
2018	38 200 \$
2019	39 200 \$ (à payer en 2019)
2019	215 300 \$ (à renouveler)

QUE, pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de la Paroisse de Saint-Étienne-des-Grès émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 19 novembre 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 332-2002, 339-2003, 341-2003 et 342-2003, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Octroi de contrat – Location de conteneurs et collecte de déchets - Les Serres St-Laurent

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres public le 23 octobre 2014 pour la location de conteneurs et la collecte de déchets pour desservir l'entreprise Les Serres du St-Laurent inc., située au 360, boulevard de La Gabelle;

CONSIDÉRANT que deux (2) entreprises ont présenté une soumission, comme suit :

Entrepreneurs	Montant Taxes incluses
Gaudreau Environnement inc.	165 141,70 \$
RCI Environnement, Division de WM Québec inc.	205 552,31 \$

2014-11-487

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour la location de conteneurs et la collecte de déchets pour desservir l'entreprise Les Serres du St-Laurent inc., située au 360, boulevard de La Gabelle, à Gaudreau Environnement inc. au montant de 165 141,70 \$, incluant les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

5. Autorisation de signataires - Droits de passage – Prolongement du sentier pédestre hivernal

CONSIDÉRANT que le conseil désire prolonger le sentier pédestre hivernal mis à la disposition des citoyens ;

CONSIDÉRANT que le sentier pédestre hivernal est situé sur des propriétés privées et que chacun des propriétaires concernés par ce prolongement est d'accord pour autoriser un droit de passage sur leur propriété;

2014-11-488

EN CONSÉQUENCE il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'aménagement du prolongement du sentier pédestre sur les lots suivants du cadastre du Québec :

Séance extraordinaire du 10 novembre 2014

Lots n°	Propriétaires
2 545 673	Garage Bellemare Moto inc.
2 731 851	Paul Bournival
2 545 628	André Dostaler
2 545 185	Anik Delisle et Christian Deschènes
2 544 836	Jean-Gilles Bellemare
2 544 837, 2 781 267, 2 781 268 et 2 545 201	Les Terres Maraichères Norvie inc
2 544 838	Jules Bournival
2 544 839	Léo Boisvert

Il est également résolu d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, les ententes relatives aux autorisations d'un droit de passage pour un sentier pédestre hivernal avec chacun des propriétaires concernés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions

Début : 19 h 18
Fin : 19 h 18 (pas de question)

6. Clôture de la séance

2014-11-489

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que la séance soit levée à 19 h 18.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière